

21 novembre 2023

(23-7846)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RETARD DE LA CHINE DANS L'APPROBATION DES DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE NOUVELLE LISTE ET DE REMISE EN FONCTIONNEMENT
DES ÉTABLISSEMENTS D'EXPORTATION
- PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 516**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 20 novembre 2023, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC du 15 au 17 novembre 2023 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

-
1. Les États-Unis déplorent que la Chine n'ait pas publié la liste de tous les nouveaux établissements de traitement de fruits de mer et de certains établissements de traitement de produits laitiers existant aux États-Unis depuis plus d'un an, malgré les demandes répétées des États-Unis visant à ce que ces modifications soient effectuées.
 2. Nous demandons à la Chine de publier immédiatement la liste des établissements de traitement des produits laitiers et de traitement des fruits de mer fournie par l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) des États-Unis, et souhaiterions avoir confirmation de l'enregistrement dans les plus brefs délais des établissements de traitement des produits laitiers et de traitement des fruits de mer des États-Unis admissibles.
 3. En outre, les États-Unis déplorent toujours que la Chine n'ait pas à nouveau inscrit sur la liste les installations de production de viande qui attendent que l'Administration générale des douanes de Chine (GACC) prenne des mesures pour pouvoir reprendre les expéditions et que la GACC n'ait pas non plus défini un processus pour inscrire à nouveau sur la liste les installations suspendues de façon générale.
 4. En outre, les États-Unis sont préoccupés par le fait que la Chine effectue un dépistage des maladies animales sur des produits jugés "sans danger pour le commerce" par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), qui n'engendrent ni risque pour la santé des personnes ni préoccupation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.
 5. Les États-Unis regrettent que la Chine suspende des établissements sur la base de ces maladies animales et d'autres infractions présumées après des détections isolées de maladies, en particulier dans les cas où certains tests courants sont connus pour produire des faux positifs chez les animaux vaccinés.
 6. Nous demandons à la Chine d'accepter les mesures correctives et préventives prises par tous les établissements concernés, ayant fait l'objet d'une vérification par le FSIS, de réinscrire immédiatement sur la liste les établissements suspendus et de définir une procédure pour réinscrire les établissements suspendus à l'avenir.
-